Conditions générales d'utilisation des plateformes d'enregistrement des candidatures pour le processus d'élection des autorités de la Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale pour la période 2026-2028

1. Introduction

Ce document établit les conditions générales d'utilisation de la plateforme à travers les applications conçues par la Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale pour le processus d'élection des autorités pour la période 2026-2028. La plateforme électorale peut être utilisée par le biais des applications sur les systèmes IOS, Android ou directement sur le site web de la Conférence www.https://ciss-bienestar.org; les personnes qui accèdent à la plateforme électorale et s'y inscrivent acceptent de se conformer à ces termes et conditions.

2. Objectif de la plateforme électorale

L'objectif de la plateforme électorale est de mettre en place le processus électoral, en assurant la transparence, l'accessibilité et la sécurité de l'élection des autorités. En outre, la plateforme électorale permet la consultation des candidatures, le vote, la vérification des résultats et d'autres fonctionnalités liées au processus électoral.

3.Glossaire

a) Conférence : Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale ;
b) Plateforme électorale : Plateforme conçue par la Conférence pour l'enregistrement des candidatures et la mise en place du système de vote pour l'élection des autorités de la Conférence ;
c) Adhésions : Les institutions inscrites à la Conférence qui maintiennent leurs droits conformément aux règles de la Conférence ;
d) Titulaire : Le membre titulaire du CISS est l'organe que chacun des États des Amériques reconnaît expressément ou tacitement comme représentant de sa sécurité sociale ;
e) Partenaires : Les organismes et les institutions des Amériques qui réglementent, administrent ou supervisent une ou plusieurs branches de la sécurité sociale, qui ont été créées par la législation nationale, qui sont obligatoires pour le secteur de la population qu'elles protègent et qui ne poursuivent pas de but lucratif ;
f) Adhérents : Autres organismes et institutions des Amériques, publics ou privés, qui gèrent ou administrent une ou plusieurs branches de la sécurité sociale et qui ont été établis ou reconnus par le système juridique de l'État concerné ;
g) Utilisateur : Personne autorisée par les membres à enregistrer les candidatures et à participer au processus de vote ;
h) Commission électorale : Organe temporaire habilité à vérifier la conformité des candidatures reçues, à présenter le rapport sur les candidatures pertinentes et à rédiger le procès-verbal des résultats lors de l'Assemblée ordinaire.

i) Période d'inscription : Phase de dépôt des demandes d'enregistrement des candidatures sur la plateforme, du 14 avril 2025 à 00h00 au 14 juillet 2025 à 23h59.
j) Période de vote : Au cours de cette phase, les institutions membres peuvent voter dans le cadre de la XXXIème Assemblée ordinaire du 8 septembre 2025 à 00h00 au 12 septembre 2025 à 23h59.

4. Conditions d'utilisation

a) L'accès à la plateforme électorale ne sera disponible que pour les utilisateurs qui ont été validés par la Conférence.
b) Les données saisies doivent être véridiques et mises à jour, présentées sur les supports et dans les formats indiqués dans la plateforme électorale.
c) Une mauvaise utilisation de la plateforme électorale est interdite, considérant comme abusive toute action autre que l'enregistrement des candidatures, y compris toute tentative de consultation des données institutionnelles et/ou privées d'autres membres, toute tentative de modification des données enregistrées dans la plateforme électorale, toute manipulation des données, tout accès non autorisé ou toute tentative de modification des résultats du vote.
d) L'accès à la plateforme électorale sera accordé à toutes les adhésions authentifiées par la Conférence à l'aide des données demandées par cette dernière.
e) Le partage des données d'accès à la plateforme avec des tiers est interdit.
f) Toute tentative d'usurpation d'identité est interdite.
g) La diffusion au sein de la plateforme électorale est interdite.
h) Si un accès non autorisé est détecté, la Conférence peut suspendre temporairement le compte concerné afin de vérifier l'activité.
i) En cas d'interruption de la plateforme électorale, les utilisateurs pourront accéder à nouveau une fois que le fonctionnement a été rétabli, au cours de la période d'inscription et/ou de la période de vote.

5. Sécurité

a) La plateforme électorale a mis en place des mesures de sécurité technologiques et administratives pour permettre l'accès uniquement aux membres accrédités et aux utilisateurs de la Conférence correspondants.
b) La plateforme électorale a mis en place des mesures de sécurité informatiques et administratives pour protéger les informations relatives aux membres et aux candidats.
c) En cas de détection d'activités non conformes aux utilisations autorisées de la plateforme électorale, la Conférence pourra suspendre ou restreindre l'accès à celle-ci.

d) L'utilisation d'outils automatisés (bots) pour interagir avec le système n'est pas autorisée.
e) Si des tentatives de piratage ou toute tentative d'endommager le fonctionnement de la plateforme électorale sont détectées, l'utilisateur qui a effectué les actions pourra être

temporairement suspendu afin d'assurer la sécurité de la plateforme électorale et de l'information.

f) Des protocoles de sauvegarde seront mis en place, avec une périodicité de 15 jours calendaires, pour assurer la continuité du processus électoral en cas de défaillances techniques.

6. Propriété intellectuelle

a) Le code de la plateforme électorale fait partie de la propriété intellectuelle de la Conférence et est protégé par les lois applicables.
b) Les marques, logos et images affichés sur la plateforme électorale font partie de la propriété intellectuelle de la Conférence, à l'exception des portraits et des logos, emblèmes et marques d'identification des membres.
c) Les informations et les données affichées sur la plateforme électorale font partie de la propriété de la personne et/ou de l'institution qui les a saisies ; les autres utilisateurs du registre reconnaissent cette propriété.
d) La reproduction des informations contenues dans la plateforme électorale doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Conférence.
e) La copie, la modification, la distribution et/ou toute forme d'exploitation du code de la plateforme électorale sont interdites sans l'autorisation de la Conférence.

7. Responsabilité de l'utilisateur

1. Les utilisateurs du registre doivent :

a) Maintenir la confidentialité de leurs données d'accès à la plateforme électorale.
b) Utiliser la plateforme électorale aux seules fins de celle-ci, c'est-à-dire pour le dépôt des candidatures et le vote dans le cadre du processus électoral.
c) Connectez-vous à la plateforme électorale uniquement avec les données de connexion fournies lors de votre adhésion.
d) Ne pas communiquer, publier ou diffuser les données, informations et/ou communications figurant dans la plateforme électorale à des personnes externes à l'institution dont vous êtes membre.
e) Si des irrégularités sont détectées, l'organisation doit en être informée immédiatement.

8. Registre des activités

a) Toutes les actions effectuées sur la plateforme électorale seront enregistrées avec l'horodatage et l'adresse IP afin de garantir la transparence du processus.
b) Les registres d'activité peuvent être vérifiés par l'organisation et les observateurs électoraux accrédités.

9. Confidentialité et protection des données

1. Les utilisateurs acceptent que :

a) Les informations pertinentes soient collectées comme indiqué dans l'appel à candidatures pour le processus actuel de sélection des autorités de la Conférence.
b) L'ensemble du contenu, le design, le code et les fonctionnalités de la plateforme font partie de la propriété exclusive de la Conférence et sont protégés par les réglementations applicables en matière de propriété intellectuelle.
c) La reproduction, la distribution ou la modification de tout contenu de la plateforme électorale sans l'autorisation expresse de la Conférence est interdite.
d) La collecte, le traitement et le stockage des données à caractère personnel seront effectués dans le strict respect de la Loi fédérale sur la protection des données à caractère personnel détenues par des particuliers et des autres réglementations applicables au Mexique.
e) Les données personnelles fournies par les utilisateurs seront utilisées exclusivement à des fins liées au processus électoral et ne seront pas communiquées à des tiers sans le consentement express du titulaire, sauf dans les cas prévus par la loi.
f) Les utilisateurs peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition (ARCO) à tout moment, en envoyant une demande à l'organisation via l'adresse électronique de contact
g) Des mesures techniques, administratives et organisationnelles seront appliquées pour garantir la sécurité et la confidentialité des informations conformément aux principes de légalité, de consentement, d'information, de qualité, de finalité, de loyauté, de proportionnalité et de responsabilité établis dans la législation mexicaine.
h) En cas de violation de données à caractère personnel, l'organisation notifie les personnes concernées et les autorités compétentes, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

10. Utilisation des cookies

a) La plateforme électorale utilise des cookies pour améliorer l'expérience des utilisateurs.
b) Vous pouvez configurer votre navigateur pour accepter ou refuser l'utilisation de cookies.

11. Liens vers des tiers

a) La plateforme électorale peut contenir des liens vers des sites externes, qui sont soumis à leurs propres conditions.
b) L'organisation n'est pas responsable du contenu et de la sécurité des sites externes.

12. Modifications et validité

c) L'organisation se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment.
d) L'utilisation continue de la plateforme électorale implique l'acceptation des conditions mises à jour.

13. Interruptions du fonctionnement de la plateforme électorale

En cas d'interruption du fonctionnement de la plateforme électorale pendant la désignation des candidats, les données saisies par les utilisateurs ne seront pas compromises et seront enregistrées et conservées dans la plateforme électorale.

En cas d'interruption du fonctionnement de la plateforme électorale pendant la réception des bulletins de vote, les informations saisies sont conservées jusqu'au moment précédant la défaillance de la plateforme.

En cas d'interruption du fonctionnement de la plateforme, les utilisateurs doivent immédiatement en informer l'adresse électronique de contact fournie.

En cas d'interruption du fonctionnement de la plateforme électorale pour des raisons imputables aux utilisateurs, les données conservées sont celles qui ont été saisies avant la cause de l'interruption. Les utilisateurs peuvent se connecter à la plateforme électorale autant de fois que nécessaire au cours de la période d'inscription.

14. Contact

Si vous avez des questions, des problèmes techniques ou des suggestions concernant la fonctionnalité de la plateforme CISS Connect, veuillez envoyer un courriel à ciss.tics.developments@cissbienestar.org en indiquant la raison dans la ligne d'objet.

Si vous avez des questions et/ou des suggestions concernant les aspects juridiques de la plateforme CISS Connect, veuillez envoyer un courriel aux adresses suivantes : mario.silva@ciss-bienestar.org ou enrique.lugo@ciss-bienestar.org